

Cercle Nautique

La Baule, Le Pouliguen, Pornichet

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre l'association du Cercle Nautique La Baule Le Pouliguen Pornichet (désignée CNBPP), 77 rue François BOUGOUIN, 44510 LE POULIGUEN et toute personne adhérente ou effectuant un achat auprès du CNBPP.

1. A qui s'adressent nos stages ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 7 ans, sans limite d'âge supérieure.

Pour les enfants âgés entre 4 et 6 ans, nous proposons les stages Moussaillons.

Vous devez remplir trois conditions :

- être en bonne condition physique. La personne inscrite atteste de sa bonne aptitude physique en adéquation à la pratique des sports nautiques.
- savoir nager (voir ci-contre, "Attestation de natation").
- accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par le CNBPP.

2. Cotisation

Il est obligatoire d'être à jour de sa cotisation d'adhérent pour effectuer un stage au sein du CNBPP. D'un montant de 40 euros en 2011, la cotisation est valable jusqu'au 31 août 2011. Cette cotisation permet d'accéder à l'ensemble des prestations du Cercle Nautique : stages, cours particuliers, mise à disposition de bateaux mais aussi l'accès aux locaux, vestiaires ; hébergement, club house, avantages divers ... L'adhésion est possible avant, ou au moment de votre inscription à un stage.

Le stagiaire doit également s'acquitter du Passeport Voile de la Fédération Française de Voile (10 € valable jusqu'au 31 décembre 2011) comprenant une assurance responsabilité civile. Une complémentaire, dont vous trouverez les informations sur votre licence, vous est proposée par la Fédération Française de Voile. Les informations sont également disponibles sur le tableau d'affichage de l'accueil du CNBPP ou sur simple demande. Chaque adhérent est libre d'entreprendre les démarches auprès de l'assureur de la FFV et atteste en signant ce bulletin d'inscription en avoir été informé par le CNBPP.

3. Comment s'inscrire ?

- **Par Internet** : sur ce site, notre service en ligne est sécurisé et le règlement s'effectue par carte bancaire.
- **Par courrier** en nous retournant la demande d'inscription accompagnée de votre règlement à l'adresse suivante : CNBPP – 77 rue François BOUGOUIN – 44510 LE POULIGUEN
- **A l'accueil du CNBPP**, – 77 rue François BOUGOUIN – 44510 LE POULIGUEN. Voir plan d'accès et horaires d'ouverture sur notre site Internet.

4. Attestation de natation

La pratique en centre de vacances des activités de voile est subordonnée à la production d'une attestation de natation pour les mineurs. En s'inscrivant, le stagiaire atteste savoir nager au minimum 25 m (pour les moins de 16 ans) ou 50 m (départ plongé pour les plus de 16 ans).

5. Combien payer à l'inscription ?

- La cotisation annuelle obligatoire : 40 euros pour 2011(valable jusqu'au 31 août 2011)
- Le Passeport Voile (10 € valable jusqu'au 31 décembre 2011) comprenant une assurance responsabilité civile.
- Le coût du stage (voir les tarifs sur notre site Internet)
- L'assurance annulation (15 € par stage - En souscrivant à l'assurance annulation proposée par le CNBPP, vous bénéficiez du remboursement des frais engagés :
 - Le stage n'a pas débuté : remboursement du stage et du Passeport Voile.
 - Le stage a débuté : le CNBPP rembourse au prorata les jours non effectués mais ne rembourse pas la cotisation et le Passeport Voile

Le remboursement est accepté en cas d'annulation pour des raisons de forces majeures (raisons médicales, examen scolaire ou universitaire, préjudices graves, licenciement) et sous réserve de justificatifs émanant d'autorités compétentes. Sans cette assurance, aucun remboursement ne sera accordé.

6. Réductions

Plusieurs réductions peuvent être accordées aux inscrits sur les stages ETE au CNBPP : 10 € de réduction pour tout second stage effectué par la même personne, 20 € de réduction dès la deuxième personne de la même famille inscrite au CNBPP. Les réductions ne sont pas cumulables (seule la plus intéressante pour le client est appliquée). Le calcul des réductions n'est pas rétroactif.

7. Règles de vie en collectivité

Toute inscription à un stage au CNBPP entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

8. Modes de règlement

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par :

- chèque à l'ordre du CNBPP, en précisant au dos vos nom, prénom, (joindre le chèque à la demande d'inscription).
- Carte Bleue, Visa ou Mastercard (pour l'inscription en ligne, la Carte Bleue représente le seul moyen de paiement.
- Virement bancaire à l'ordre du CNBPP en précisant le nom du stagiaire, les noms et dates des stages (codes banque sur demande)
- Chèques Vacances
- Espèces (Euros)

Pour les résidents hors Union Européenne :

- Cartes bancaires citées ci-dessus.
- Virement bancaire à l'ordre du CNBPP en précisant le nom du stagiaire, les noms et dates des stages (codes banque sur demande)

9. Modification d'inscription

Toute demande de modification d'inscription (annulation ou changement) doit impérativement être confirmée par écrit au CNBPP avec photocopie du justificatif.

- par e-mail : contact@cnbpp.fr

- par courrier CNBPP - 77, rue François BOUGOUIN - 44510 LE POULIGUEN

Toute demande de changement ou d'annulation doit nous être adressée par écrit. Pour un changement, précisez impérativement une autre date de stage, faute de quoi nous considérerons ce changement comme une annulation. Il en est de même pour vous faire remplacer par une autre personne. Si vous avez souscrit une assurance annulation pour le stage faisant l'objet du changement, vous devrez préciser sur votre courrier si vous souhaitez maintenir l'assurance sur le dit stage. Aucune modification ou annulation ne sera prise par téléphone. La demande sera acceptée dans la limite des places disponibles.

10. Annulation

Le CNBPP se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de stagiaires. Les participants en seront informés préalablement, sans aucune contrepartie. Ils seront remboursés des sommes versées (sauf s'ils acceptent de transférer le stage à une autre date ou sur un autre support). Si l'encadrement juge les conditions météorologiques trop défavorables, l'activité sera aménagée ou annulée. Ces annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.

11. Remboursements

Aucun remboursement autre que ceux prévus dans le cadre de l'assurance annulation ne sont acceptés. En particulier, les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des journées non naviguées en raison des conditions météo indépendantes de la volonté du CNBPP ne peuvent prétendre à remboursement.

12. Caution

Une caution peut vous être demandée pour la location de nos supports (J80, Kayak, Voile légère). Voir sur notre site Internet « Location » La caution sera restituée en fin de navigation ou retenue en cas de dommage causé au matériel.

13. Relations adhérents

Toutes difficultés ou suggestions relatives à un stage doivent être adressées, accompagnées d'éventuels justificatifs, à l'attention du CNBPP – 77, rue François BOUGOUIN – 44510 – LE POULIGUEN ou par mail à contact@cnbpp.fr

14. Informatique

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du CNBPP.

15. Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication du CNBPP ou autres documents faisant la promotion de la Voile (catalogue, site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse à l'exclusion des brochures commerciales, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au CNBPP.